

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MUR-SUR-ALLIER

Le 16 décembre deux mille vingt-deux, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de MUR-SUR-ALLIER, dûment convoqué à cet effet le 9 décembre 2022, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Mezel, sous la présidence de M. Jean DELAUGERRE, Maire.

Etaient présents : M. Stéphane BLANQUIN, M. Pascal BOITEL, Mme Leslie DAVID, M. Jean DELAUGERRE, MM. Yves FERRIER, Matthieu GAVAIX, Jean-Marc LAVIGNE, Xavier MAUME, Louis PEREIRA, François PIGNOL, Mmes Danielle RANCY, Lydie ROBERT, M. Jean-Pierre RODIER, Mme Adeline ROUX, M. François RUDEL, Mme Martine VAQUIER.

Procurations : Mme Laëtitia BOBEL a donné procuration à M. Louis PEREIRA, Mme Manon DEQUAIRE a donné procuration à Mme Danielle RANCY, M. Marien DUFOURD a donné procuration à M. Jean DELAUGERRE, Mme Jacinthe GUILLOT a donné procuration à Mme Lydie ROBERT, Mme Florence JOUVE a donné procuration à M. Jean-Marc LAVIGNE, M. René LEMERLE a donné procuration à Mme Adeline ROUX, Mme Françoise LUNEAU a donné pouvoir à M. François RUDEL, M. Vincent MAZIN a donné procuration à M. Yves FERRIER, Mme Laïla MEILLAUD a donné procuration à M. Xavier MAUME.

Absents : Mme Sandra AUJOL, M. Jean-Claude PROST

Secrétaire de séance : Mme Danielle RANCY

### 2022-74 : CREATION DE POSTES AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2023

Vu l'arrêté n° 2022-286 du 1<sup>er</sup> décembre 2022 portant établissement des Lignes directrices de gestion,

Considérant la nécessité de créer des postes pour répondre à des avancements de grade, pour assurer le bon fonctionnement des services de la collectivité, M. le Maire propose à l'assemblée la création, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 :

- d'un poste d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- d'un poste d'ATSEM principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet,
- d'un poste d'adjoint d'animation principal 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (28/35<sup>ème</sup>),
- de 2 postes d'animateur principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,
- d'un poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet,
- d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (25.69/35<sup>ème</sup>),
- d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet.

Les postes actuellement occupés, devenus vacants, seront supprimés après avis du Comité technique du Centre de gestion de la FPT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés (25 voix),

- **APPROUVE** la création des postes telle que détaillée ci-dessus à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023,
- **DIT** que l'avis du Comité technique du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale sera sollicité avant suppression des postes actuellement occupés,
- **PREVOIT** les crédits au budget 2023.

Fait et délibéré en Mairie de Mezel les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme ; en Mairie le 19 décembre 2022,

Certifiée transmise en Préfecture, le 19 décembre 2022

Le Maire,

Jean DELAUGERRE